

Orientation fonctionnelle provisoire pour les stratégies de conception du PMV

En réponse aux récentes exigences de mise en œuvre en vertu de directives telles que le Plan de réduction du portefeuille de bureaux (PRPB) et le produit minimum viable (PMV), des mises à jour ciblées ont été apportées à certaines sections du [Guide de référence technique](#) (GRT) du Milieu de travail GC. Les mises à jour se trouvent aux pages 2-6 et 36-37. Ces mises à jour fournissent des stratégies claires et axées sur la valeur pour réduire les coûts des projets tout en maintenant les critères fonctionnels et de rendement de base dans l'ensemble des initiatives fédérales en milieu de travail.

Objet des mises à jour du document :

Son objectif est de fournir des spécifications et des stratégies pratiques qui soutiennent la conception du milieu de travail tout en s'alignant sur les résultats du PRPB et du PMV, le tout dans les limites des normes et politiques établies. Le contenu est tiré de documents existants faisant autorité, tels que : [Guide de références techniques du Milieu de travail GC](#), [Normes d'aménagement et responsabilités de financement](#), [Référence technique pour la conception des immeubles de bureaux](#), Annexe C des contrats de location d'immeubles.

Principe fondamental du PMV :

L'un des principes fondamentaux de la PMV est la réduction des modifications aux actifs existants et maximiser la réutilisation des actifs existants, le cas échéant. Les nouveaux éléments ne devraient être introduits que lorsqu'ils ont le plus grand impact fonctionnel et offrent la meilleure valeur globale. Cette approche optimise à la fois la conception et l'efficacité budgétaire tout en favorisant une gestion du portefeuille responsable sur le plan financier.

Exemples de stratégies de conception provisoires :

- Réutiliser les éléments architecturaux, mécaniques, électriques, du mobilier, de l'équipement et de la technologie
- Omettre les éléments décoratifs ou non essentiels de conception et privilégier la performance essentielle ainsi que la fonctionnalité utilisateur conformément aux spécifications du GRT
- Préciser les applications de finition ayant le plus grand impact sur l'entretien et la maintenance
- Limiter/omettre les finitions dans les zones non opérationnelles
- Limiter les éléments intégrés à ce qui est fonctionnellement nécessaire et privilégier les systèmes autostables ou préfabriqués à la menuiserie préfabriquée sur mesure
- Privilégier des solutions alternatives, telles que des finitions ou des mobiliers flexibles pour gérer l'acoustique plutôt que des installations permanentes

Remarque : Les équipes de projet sont chargées d'évaluer les éléments propres au projet et de s'assurer que le rendement et les coûts offrent le meilleur rapport qualité-prix pour le Canada. [Tous les protocoles d'approvisionnement et les normes de spécifications fondées sur le rendement demeurent pleinement en vigueur, et tous les travaux doivent être conformes aux obligations législatives de SPAC et aux exigences des politiques du Conseil du Trésor](#). Le présent document complète les directives existantes et ne modifie en rien les obligations contractuelles, juridiques ou politiques.